

La lettre de la RMF UE



Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité validé par le Président de la République réaffirme toute l'importance, pour la France, de la Politique de défense et de sécurité commune de l'Union européenne en soulignant les enjeux stratégiques et les attentes qui en résultent.

Permettez-moi de vous faire part très brièvement de mes premières réactions à cette occasion.

Tout d'abord, nos partenaires européens et américains étaient très attentifs aux résultats de cette revue stratégique et ils n'ont pas été déçus : nous sommes l'un des très rares pays à ne pas baisser la garde.

Ensuite, l'ambiance européenne du moment est certes morose compte tenu des taux de chômage et de croissance et pourtant, confusément sans doute, mais sûrement, l'idée fait son chemin que les européens doivent

devenir autonomes en matière de défense alors que les américains se concentrent sur la zone Asie-Pacifique et réclament un partage du fardeau capacitaire plus équilibré (50/50) au sein de l'OTAN.

Enfin, le traité de Lisbonne, en créant le Service d'action extérieure et en le liant à la Commission a ouvert une voie dont le potentiel est très prometteur et loin d'être exploité. Patience stratégique, donc, dans cet environnement compliqué : des progrès sont possibles !

Le Parlement européen peut d'ailleurs nous y aider et je remercie tout particulièrement Arnaud DANJEAN, notre président de la sous-commission sécurité et défense, de nous donner sa vision sur ces problèmes. Bonne lecture !

Général de corps d'armée Gilles Rouby
Représentant militaire permanent de la France auprès de l'OTAN et de l'UE

SOMMAIRE

1. Organisation : le COPS
2. Armement : l'OCCAr
3. Finances : le FPI
4. Interview de M. Arnaud DANJEAN, président de la sous-commission sécurité et défense du Parlement européen



Le comité politique de sécurité (CoPS) : un comité essentiel de la PSDC.

Le CoPS est une structure permanente du Conseil de l'Union européenne. Présidé en permanence par le [service européen pour l'action extérieure](#), il réunit les ambassadeurs des États membres, un représentant permanent de la Commission européenne, les représentants du CMUE, du secrétariat général du Conseil de l'UE et du service juridique du SEAE.

Le CoPS assure le suivi de la situation internationale, exerce le contrôle politique et la direction stratégique des opérations de gestion de crise sous l'autorité du Conseil et du Haut Représentant (HR) pour les affaires étrangères et le politique de sécurité. Il s'agit du maillon essentiel pour la

mise en œuvre de la PSDC et la représentation de la voix des Etats membres dans un domaine qui reste intergouvernemental.

Le CoPS : échelon de décision et de coordination de la PSDC.

Le CoPS est le principal acteur dans la définition des orientations politiques en matière de défense et de sécurité. Toutes les questions politiques sont examinées à son niveau. Ainsi, il examine toutes les options stratégiques possibles en cas de crise puis, après décision du Conseil, il surveille et évalue les résultats des opérations et missions lancées.

Le CoPS : fonctionnement

Le CoPS se réunit deux fois par semaine et peut avoir recours à plusieurs groupes de travail pour l'assister dans sa mission.

Tout d'abord, le groupe NICOLAIDIS qui prépare les sujets à l'agenda du CoPS. Ensuite le Groupe Politico Militaire (GPM) Ce groupe de travail composé de délégations mixtes (diplomates et militaires) traite des aspects politiques. Il se réunit très fréquemment (jusqu'à quatre fois par semaine) et est une interface très utile pour faire le lien entre les aspects militaires et civils de la PSDC. Enfin, le Comité pour les aspects civils de la gestion de crise (CIVCOM) et le Comité Militaire de l'Union Européenne (CMUE). Le CIVCOM conseille pour les aspects civils et le CMUE pour les aspects militaires.



Ce dispositif assure donc une cohérence entre les institutions et les Etats membres en garantissant le respect du processus décisionnel et la prise en compte des spécificités liées à chaque type de mission ou d'opération grâce à l'expertise des comités et des groupes de travail.



L'Organisation Conjointe de Coopération en Matière d'Armement (OCCAr) : un maillon complémentaire à l'AED pour le développement des capacités de défense européenne.

L'OCCAr est un organisme international créé à l'initiative de quatre pays (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni) et rejoints par la Belgique et l'Espagne dont la mission principale est la gestion de programmes d'armement menés en coopération et couvrant tout le cycle de vie d'un système d'arme, de sa conception à son démantèlement. L'objectif est de rationaliser les programmes européens en s'appuyant sur quatre principes inscrits dans sa convention :



- Mise en concurrence des fournisseurs des différents Etats membres.
- Extension à la concurrence extra-européenne en cas de réciprocité effective.
- Abandon du juste retour industriel apprécié globalement et pas programme par programme.
- Acquisition préférentielle par les Etats membres des équipements au développement desquels ils ont participé dans le cadre de l'Organisation.

L'OCCAr compte 220 personnes dans ses rangs, répartis en trois pôles principaux :

- Bonn (administration centrale et programmes COBRA/TIGRE et BOXER)
- Paris (programmes FREMM, FSAF)
- Toulouse (programme A 400M)

L'organisation est dirigée par un conseil de surveillance constitué par les ministres de la défense des Etats membres. Ce conseil se réunit deux fois par an et définit les orientations en matière de politique générale en s'appuyant sur les avis de comités spécialisés.



L'OCCAr gère actuellement huit programmes dont les principaux sont l'A400M, TIGRE, FREMM et MUSIS. La réalisation de ces programmes place l'OCCAr comme un acteur majeur sur la scène du développement capacitaire et prouve son aptitude à remplir la mission pour laquelle elle a été créée.

Le rôle de l'OCCAr est différent et complémentaire de celui de l'AED. L'AED se concentre sur les stades préparatoires des programmes (R&D, élaboration du besoin) alors que l'OCCAr intervient pour les phases suivantes (appel d'offre, conduite du programme, soutien en service ...).

Cette complémentarité avec l'AED est renforcée depuis juillet 2012 grâce à un arrangement administratif facilitant les échanges et la prise en charge par l'OCCAr des programmes développés au sein de l'AED. Les programmes préparés au sein de l'AED, peuvent trouver naturellement leur concrétisation au sein de l'OCCAr.

Récemment, plusieurs programmes ont été transférés de l'AED vers l'OCCAr : *Maritime Mine Counter-Measures (MMCM)*, *European Secured Software Radio (ESSOR)*, *Biological Equipment Development and Enhancement Programme (BIO-EDEP)*.

Prochainement, l'OCCAr pourrait se voir confier l'acquisition des ravitailleurs en vol MRTT issus de l'initiative Pooling & Sharing ravitaillement en vol développée au sein de l'AED.

Brèves

- **29 mai** Rencontre des Eurofrançais de Bruxelles organisée par la représentation militaire française auprès de l'Union européenne autour des députés européens Arnaud DANJEAN, Christine de VEYRAC et Alain CADEC.
- **3 juin** - Fin de formation du 1^{er} GTIA de l'armée malienne par la mission EUTM Mali

Finances

Le service des instruments de politique étrangère (FPI)

Le service des instruments de politique étrangère (IPE ou FPI en anglais) est une direction de la Commission européenne. Situé dans les bâtiments du Service européen pour l'action extérieure, il dépend directement de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au titre de sa fonction de Vice-présidente de la Commission. Il est doté d'un budget de 2,062 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Depuis sa création, il est dirigé par le Luxembourgeois Tung-Lai MARGUE.

Le rôle du FPI est d'apporter une aide financière aux situations de crises émergentes ou avérées

et, dans les situations stabilisées, de renforcer les capacités de lutte contre les menaces sécuritaires. Ainsi, ce service n'intervient pas dans la formulation et l'orientation des politiques mais constitue le vecteur financier de l'aide extérieure de l'Union européenne. Il est divisé en quatre unités. La première est d'ordre financier (1. Budget) et les trois autres d'ordre opérationnel (2. Instrument de Stabilité, 3. Opérations PESC, 4. Diplomatie publique et observation électorale). On distingue parmi elles un volet d'action sur le court terme et un sur le long terme.

- Le volet court terme du FPI

Ce volet dispose d'un montant de 1,25 milliard d'euros pour la période 2007-2013, soit plus de 70% des fonds totaux. Il gère l'instrument de Stabilité (2,62 milliards pour 2007-2013) et le budget des opérations PESC (soit 1,740 milliards d'euros pour la même période de programmation dont 396 millions pour l'année 2013), ainsi que les actions d'autres instruments géographiques. Le rôle du FPI court terme est de centraliser les demandes d'aide en provenance du terrain, transmises par des planificateurs locaux déployés dans les délégations de l'UE. Les actions sont ensuite proposées à la HR puis soumises au vote des Etats membres. La mise en œuvre des décisions dans le cadre de ce volet relève du Comité Politique et de Sécurité (COPS) pour des actions d'une durée de 18 mois, auxquels s'ajoutent éventuellement six mois supplémentaires. Enfin, la décision formelle d'engagement des fonds relève de la HR et de la Commission. Il revient ensuite au FPI de veiller à la bonne gestion financière de l'argent alloué, notamment par le biais d'un travail de conseil et de suivi des organes en charge de l'exécution de ces dépenses, tels que les RSUE ou les missions.

Enfin, le FPI veille à la bonne application des sanctions imposées par la Commission, du processus de Kimberley¹ et des certaines restrictions commerciales concernant notamment les objets pouvant être utilisés pour la mise en œuvre de peines capitales et d'actes de torture.

- Le volet long terme du FPI

Les actions déployées sur le long terme disposent d'un budget d'environ 500 millions d'euros pour la période 2007-2013. Elles sont d'ordre varié mais trois priorités se détachent :

- a) La lutte contre les armes de destruction massive et la prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (300 millions d'euros) ;
- b) Les menaces transrégionales, telles que la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité, et la protection des infrastructures critiques (118 millions d'euros) ;
- c) Le renforcement des capacités de prévention des crises ;

Dans le cadre de ce volet d'action, les projets sont formulés par des experts nationaux. La Commission émet ensuite des appels à manifestation d'intérêt, auxquels répondent les Etats membres à travers des consortiums d'opérateurs. La période d'engagement des crédits est alors de 36 mois.

Enfin, le FPI est chargé de la gestion financière des Missions d'observation électorale, de l'Instrument financier de Coopération avec les pays Industrialisés, ainsi que du Programme de Visiteurs de l'Union Européenne (EUVP).

Comme on peut le voir, la position du FPI, entre SEAE et Commission, illustre la logique de gestion globale promue par l'Union européenne. En effet, en tant que direction de la *Commission* mettant en œuvre des choix du *SEAE*, le FPI devra, pour fonctionner efficacement, travailler en étroite collaboration avec les autres instruments et composantes du SEAE. Mais également avec les Etats membres, le COPS, les DG Devco, Elarg, Trade et Echo de la Commission, le groupe de travail Conflit, Sécurité et Développement de la Commission Affaires étrangères du Parlement et les Délégations de l'UE.

¹ Régime international de certification des diamants bruts, qui réunit gouvernements et industriels du diamant, avec pour objectif de ne plus négocier sur le marché mondial l'achat de diamants présentés par des mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires.



M. Arnaud DANJEAN

Député européen, Président de la sous-commission
« sécurité et défense »



Né le 11 février 1971 en Saône-et-Loire, M. Arnaud DANJEAN est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1992) et titulaire d'un DEA de sciences politiques et relations internationales. Il a servi comme fonctionnaire civil au ministère de la Défense puis au ministère des Affaires étrangères, notamment comme conseiller au cabinet du ministre (2005-2007).

En 2009, M. DANJEAN est élu député européen (UMP/PPE) dans la circonscription Grand Est. Il siège à la commission des affaires Etrangères et préside la sous-commission "Sécurité et défense".

Au long de sa carrière professionnelle, il a multiplié les expériences européennes et de politique étrangères: en Bosnie-Herzégovine (1996-1998), au ministère de la Défense en charge des Balkans (1998-2002), à la représentation française auprès de l'ONU à Genève (2002-2005).

M. DANJEAN est également élu au Conseil Régional de Bourgogne. Il est chevalier dans l'ordre national du mérite.

1. Le Conseil européen de décembre 2013 suscite de fortes attentes. Vous paraissent-elles justifiées et que peut-on en attendre ?

Les occasions de parler de la politique de défense au plus haut niveau européen sont si rares qu'il est normal que ce conseil suscite de fortes attentes! Le contexte budgétaire et stratégique, marqué notamment par la réorientation américaine vers l'Asie (même s'il faut se défier des caricatures à ce sujet) et les crises dans notre environnement immédiat (Libye, Mali, Syrie...), ainsi que le développement de nouvelles menaces appellent une prise de position forte des Européens. Toutes les institutions européennes, aux différents niveaux, Parlement européen compris, ont déjà largement soulevé les points sur lesquels des impulsions politiques fortes sont nécessaires, tant sur le plan opérationnel que capacitaire. Seuls les chefs d'Etats et de gouvernements sont en mesure d'apporter des réponses.

Pour autant, des attentes excessives peuvent vite se transformer en espoirs déçus. Il y a deux écueils principaux à éviter : d'une part l'affichage trop général et optimiste d'ambitions qui ne cadreraient pas avec la réalité (cela s'est déjà vu dans le passé !), d'autre part des annonces minimalistes et exclusivement techniques, qui, pour importantes qu'elles soient pour les acteurs spécialisés de la Défense (industriels, militaires...), sembleraient en-deçà des arbitrages politiques qui sont indispensables. Car la véritable question est bien de savoir si la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) a un avenir !

2. La revue du SEAE est aussi l'occasion de mettre en lumière la relation de la SEDE avec le SEAE. Qu'en est-il aujourd'hui ?

La sous-commission joue son rôle, dans un dialogue très étroit avec le SEAE, particulièrement pour ce qui concerne les missions civiles et opérations militaires conduites sous l'égide de la PSDC : Mali, Ouganda/Somalie, Kosovo, Géorgie... Nous ne négligeons aucun théâtre et nos visites et auditions permettent de bien cerner les valeurs ajoutées et les lacunes éventuelles de ces dispositifs. Il est vrai que nous exprimons parfois une forme de frustration par rapport à des planifications qui nous semblent trop prudentes ou trop longues, comme ce fut le cas sur

la Libye, mais aussi sur le Sahel, dossier sur lequel la SEDE avait procédé à de nombreux débats depuis 2010, soulignant l'urgence d'une action sécuritaire avec les Etats de la région. Les difficultés dans le lancement des missions sont également une de nos préoccupations, et nous pensons que la révision du SEAE devrait permettre de clarifier les responsabilités. En évitant de surcharger les organigrammes, qui nous apparaissent déjà bien touffus !

3. Alors que l'approche globale de l'Union européenne semble être un sésame dont les exemples de la Corne de l'Afrique et du Sahel montrent toute la complexité de sa mise en œuvre, comment percevez-vous la place des militaires et de leur action dans l'UE ?

J'ai en la matière une vue que l'on pourrait qualifier de très "française", et je ne vais pas m'en excuser ! J'estime, en effet, que le respect des spécificités militaires (notamment pour ce qui concerne les chaînes de commandement) ne doit pas conduire à une marginalisation des militaires dans cet édifice complexe de la gestion crise par le SEAE. Or, j'ai parfois, trop souvent, l'impression que cette tentation existe, sous couvert de suspicion, à mon sens injustifiée, de "militarisation" excessive des structures. Pour être tout à fait franc, je constate que les opérations militaires de l'UE ne connaissent pas les difficultés de mise en route que rencontrent les missions civiles, car les processus de planification et de déploiement logistique sont mieux maîtrisés par les militaires. J'observe aussi que les opérations militaires actuelles de l'UE apportent une réelle plus-value, sécuritaire bien-sûr, mais également politique. Grâce à EUTM Somalie et EUTM Mali, par exemple, le rôle de l'UE comme acteur régional est valorisé.

D'une façon plus générale, ma vision actuelle sur la place des militaires dans l'action extérieure de l'UE est double: d'une part les opérations militaires, ou la capacité à en entreprendre, sont indispensables au projet européen, qui ne saurait se résoudre à celui d'une "super ONG". D'autre part il faut prendre garde à la "solution de facilité" que semblent devenir les missions de formation. Elles sont utiles, mais elles ne sauraient se substituer, le cas échéant, à la capacité d'intervenir. La PSDC ne peut se résumer à de la formation et à de la coopération.

4. Les questions industrielles et capacitaires sont au centre des débats sur la défense européenne. Voyez-vous des signes de réelles coopérations ?

Oui, et plus qu'on ne le croit habituellement. Je suis assez méfiant vis-à-vis des grandes ambitions de grands mécanos industriels à l'échelle continentale. La vision idéale d'une industrie de défense européenne qui se restructurerait à grands coups de fusions/créations d'entités voulues par les Etats ne me semble pas réaliste, ni même forcément souhaitable. Je crois beaucoup plus à des coopérations multinationales par programmes.

*Pour s'abonner à la diffusion
numérique :*

[repmilue.bruxelles-
dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr)

Rédacteur en chef :
Capitaine (TA) Cyril BEDEZ

*Pour retrouver les numéros
précédents de la Lettre
d'information RMF :*

